

Image not found or type unknown



Récupération du temps de formation quand on est à mi-temps

Par **julien75**, le **09/12/2010** à **11:49**

Bonjour,

Je dois participer à une semaine de formation (à temps plein 35h) dans le cadre de mon travail (frais prix en charge par mon employeur et formation validée par lui-même et par l'organisme collecteur).

Je ne travaille qu'à mi-temps. Je voudrai donc savoir si ce temps de formation est considéré comme du temps de travail et si donc j'ai droit à récupérer les heures que je vais faire en plus lors de ma semaine de formation, ou si je peux me les faire rémunérer.

Car mon employeur me refuse ces deux possibilités et me dit qu'aucune récupération ne pourra être demandée.

Que dit le droit du travail là-dessus ?

Cordialement

Julien Belot